
L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
CANADA

OTTAWA, le 15 janvier 1951.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à la porte principale du Parlement à trois heures de l'après-midi, le mardi, 30 janvier, et que, lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la quatrième session de la vingt et unième Législature du Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. F. G. LETSON,

Secrétaire du Gouverneur général.

L'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général du Canada étant venu et ayant pris place au Trône,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Depuis votre réunion en session spéciale, l'automne dernier, la situation internationale s'est encore aggravée. L'intervention de troupes chinoises, lancées contre les forces armées des Nations Unies en Corée, a accru le danger d'une conflagration générale.

Jusqu'ici, les efforts tentés en vue d'un règlement pacifique en extrême Orient n'ont pas abouti. Il ne saurait être question de fermer les yeux sur l'agression ni de cesser de lui résister, mais, de l'avis de mes Ministres, il faut garder la porte ouverte aux négociations en tout temps où il serait possible de s'entendre sur la cessation des hostilités en Corée.

La menace grandissante en extrême Orient renforce les signes probants, et de plus en plus nombreux, de la détermination de l'impérialisme communiste à dominer le monde par la force ou la crainte de la force; elle confirme que le seul espoir de maintenir la paix en même temps que la liberté tient à l'augmentation rapide de la puissance conjuguée des nations libres. Il est d'une égale importance que les nations libres fassent comprendre pleinement qu'elles ne nourrissent aucun projet d'agression et qu'elles sont déterminées à soutenir les entreprises d'ordre pratique destinées à améliorer le bien-être de l'homme dans les pays moins développés.

Mes Ministres ont visé au maintien de ces objectifs internationaux dans les délibérations des Nations Unies, à la récente réunion des premiers ministres des pays du Commonwealth et dans nos relations diplomatiques avec tous les pays et tous les gouvernements.

Des unités de la Marine royale canadienne et du Corps d'aviation royal canadien ont participé dès le début à l'action des Nations Unies en Corée. Un bataillon du Contingent spécial de l'armée canadienne se trouve actuellement en Corée et le reste est à Fort-Lewis (Washington) disponible pour le service en Corée ou pour tout autre emploi découlant de nos obligations internationales.

Des progrès ont été réalisés en vue de la constitution, en Europe, d'une armée intégrée, sous l'égide de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le commandant suprême, le général Eisenhower, est venu dernièrement au Canada s'entretenir avec le Gouvernement et les chefs d'état-major. Vous serez invités, tôt dans la session, à autoriser la participation du Canada à cette armée intégrée, comme partie de notre programme de défense nationale et de sécurité. Vous serez appelés également à approuver pour la défense des crédits sensiblement accrus.

L'urgence de la canalisation et de l'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent, en vue de la sécurité de notre continent, devient de plus en plus évidente. Mes Ministres estiment que les autorités canadiennes doivent rester toujours prêtes à collaborer promptement à la mise à exécution du projet dès qu'il aura été ratifié par les autorités compétentes des États-Unis.

Vous serez priés d'approuver la participation appropriée du Canada au plan de Colombo et à l'aide technique à des régions moins développées.

La politique du Gouvernement vise à prévenir la guerre mais, de l'avis de mes Ministres, les dangers que comporte la situation internationale et l'ampleur de l'effort de défense nécessaire pour prévenir la guerre, ont créé un état d'urgence. Vous serez donc invités à approuver des mesures législatives conférant au gouverneur en conseil les pouvoirs supplémentaires requis pour assurer des préparatifs de défense suffisants en vue de faire face à la situation d'urgence et d'empêcher la désorganisation économique que pourraient causer les préparatifs de défense.

Vous serez appelés également à approuver un projet de loi tendant à l'établissement d'un ministère de la Production de défense, qui servira d'organisme d'approvisionnement des forces de défense du Canada et subviendra, dans la mesure où la production canadienne le permettra, aux besoins de nos alliés, en matière de défense.

Des modifications à la loi sur les forces armées seront également soumises à votre approbation.

Vous serez saisis de mesures relatives à l'admissibilité des membres du Contingent spécial aux avantages prévus par la Charte des anciens combattants. Des modifications aux mesures concernant la pension des anciens combattants

et de leurs ayants droit seront présentées en vue d'alléger les difficultés qu'éprouvent certains groupes de pensionnés visés par ces dispositions.

Des modifications à la loi sur la citoyenneté canadienne seront présentées afin d'empêcher que ne conservent la citoyenneté canadienne les personnes qui ont renoncé à leur allégeance ou qui ont démontré par leur conduite qu'elles ne sont pas loyales envers le Canada.

Grâce au niveau élevé de l'embauchage et de la production au pays, nos gens sont mieux en mesure de satisfaire aux exigences de la sécurité nationale et internationale.

L'esprit d'unité qu'ont si heureusement reflété les conférences tenues entre les gouvernements fédéral et provinciaux constitue une autre preuve de l'aptitude de la nation à affronter efficacement la situation d'urgence.

Des propositions ont été soumises aux gouvernements provinciaux en vue de la conclusion de nouveaux accords fiscaux et de l'établissement d'un programme de pension de vieillesse à participation, dans le sens des vœux formulés par le comité mixte à la dernière session régulière.

A l'heure actuelle, les gouvernements provinciaux étudient ces propositions, ainsi qu'un projet de modification à la constitution, qu'il y aura peut-être lieu de vous soumettre avant la fin de la présente session.

Vous serez invités à étudier des mesures concernant les subventions fédérales à verser aux municipalités en remplacement de l'impôt sur les propriétés de la couronne, la suppression de la nécessité du pourvoi relativement aux pétitions des droits, et les legs de Laurier House et de Kingsmere.

Vous serez aussi appelés à examiner l'opportunité de remanier entièrement la loi des Indiens et la loi du revenu consolidé et de la vérification.

Entre autres mesures, des modifications seront présentées à la loi de l'immigration, à la loi des postes, à la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, à la loi sur l'aide à l'exploitation des mines d'or et à la loi des douanes.

Les rapports des commissions royales d'enquête sur le transport, et sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada paraîtront probablement au cours de la session.

Membres de la Chambre de communes,

Vous serez invités à prendre les dispositions voulues pour la défense nationale et pour faire honneur à nos engagements découlant de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord, ainsi que pour assurer tous les services essentiels.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations et donner à notre population le courage et la patience nécessaires pour supporter les épreuves des heures difficiles que nous traversons.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.